

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Délibération n°003-2023

Amendes de police 2023

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	14	17
Date de convocation		
13 janvier 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER ; Claude CADENAT à Frédéric MARTIN ; Christophe RENAUD à Christian ALEX.

Absents : Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit des amendes de police infligées pour des infractions aux règles de circulation routière est partagé chaque année, par le Département, entre les collectivités compétentes en matière d'entretien de voirie ou de gestion du transport public et d'aires de stationnement, pour la réalisation de travaux de sécurité routière.

Considérant que la commune n'a pas bénéficié de la répartition du produit des amendes de police en 2022, il est proposé de solliciter une subvention pour le programme potentiel de travaux et équipements de voirie 2023 dorés et déjà recensés : La réfection de chaussée du chemin de la Tine et de la rue des Costières ; La mise en sécurité des cheminements piétons de la Place de la Mairie et de la rue du Marché ; La réalisation d'un plateau traversant à l'intersection du chemin des Tilloises et de la route de Comps ; L'aménagement d'une aire de stationnement sur le parvis Sud de l'église Saint Michel ; Et la sécurisation du stationnement sous le marché couvert.

Le coût total prévisionnel des travaux est évalué à 34.765 €HT, et le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

DEPENSES	RECETTES		
	HT	TTC	MONTANT
Voirie routière	22 653	27 183	Commune 27 811
Cheminements piétons	3 520	4 224	Amendes de police 13 906
Aires de stationnement	8 592	10 310	(40% du coût HT)
Total	34 765	41 717	41 717

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets du Conseil Départemental du Gard, en date du 8 novembre 2022, relatif à la répartition du produit des amendes de police en 2023,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le programme de travaux de sécurisation de la circulation routière et piétonne 2023.
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023 au taux le plus élevé possible.
3. D'inscrire cette opération au budget principal 2023 sous réserve de son financement.

Le Secrétaire de séance, Sébastien ANDEVERT



Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

